

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 19190
Numéro SIREN : 841 431 513
Nom ou dénomination : AB Patrimoine

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2022 sous le numéro de dépôt 57764



AB Patrimoine
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 1, rue de Volney – 75002 Paris
RCS Paris 841 431 513

(La « **Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 AVRIL 2022

LE SOUSSIGNE :

Monsieur **Antoine Bridel**, né le 26 avril 1971 à Rennes (35), de nationalité française, demeurant 22, rue de Courcelles – 75008 Paris ;

Détenant l'intégralité des actions représentant le capital social et les droits de vote de la Société (l'« **Associé unique** »),

Connaissance pris des documents suivants :

- Rapport du Président ;
- Texte du projet des décisions ;
- Statuts de la Société.

Après avoir rappelé qu'il est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée et liquidation amiable de la Société ;
- Nomination du Liquidateur ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

A pris les décisions qui suivent :

PREMIERE DECISION : Dissolution anticipée - Mise en liquidation amiable

L'Associé unique,

Connaissance prise du rapport du Président,

Approuve ledit rapport et prononce la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Pour les besoins de la liquidation, le siège social de la Société demeure au 1, rue de Volney – 75002 Paris.

DEUXIEME DECISION : Désignation du Liquidateur

L'Associé unique,

Monsieur Antoine Bridel, né le 26 avril 1971 à Rennes (35), de nationalité française, demeurant 22, rue de Courcelles – 75008 Paris,

Décide d'exercer les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation,

Décide que le Liquidateur ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions. Il pourra néanmoins prétendre au remboursement des frais qu'il aura exposés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, sur présentation de justificatifs.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la Société, la représenter en justice, achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, même à l'amiable, payer le passif, et attribuer le solde disponible à l'Associé unique.

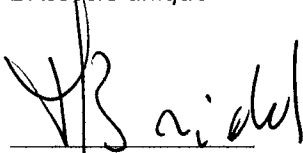
En fin de liquidation, l'Associé unique constatera la clôture de la liquidation.

TROISIEME DECISION : Pouvoir en vue des formalités

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités légales et publications nécessaires.

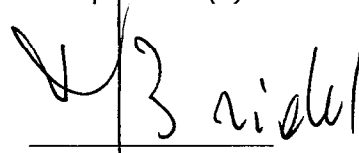
A Paris, le 21 avril 2022

L'Associé unique



Antoine Bridel

Le Liquidateur ()*



Antoine Bridel

** précédé de la mention « bon pour acceptation des fonctions de Liquidateur »*